

**Aux délégués
de l'Association de football Berne/Jura**

Ittigen, 24 octobre 2019

Documentation pour l'Assemblée des délégués 22.11.2019

Mesdames, Messieurs,

Selon la lettre du 26 septembre 2019 nous vous envoyons ci-joint la documentation suivante:

- Nouveau ordre de jour avec le point supplémentaire « Élections »
- Cotisations annuelles 2020
- Budget 2020
- Commentaire sur le budget 2020

Ces documents sont aussi disponibles à l'adresse :

<https://www.fvbj-afbj.ch/fr/Association-de-football-Berne-Jura/Association-AFBJ/Info-AFBJ.aspx>

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Association de football Berne/Jura

L'administrateur


Marco Prack

Annexes: mentionnés

Copies: Comité central AFBJ



Fussballverband
Association de football
Bern Jura

**Assemblée des délégués
de l'Association de football Berne Jura
du 22 novembre 2019 à Ittigen
Ordre du jour**

Date: Vendredi 22 novembre 2019
Horaire: 19h00
Lieu: Haus des Sports, Ittigen

Ordre du jour:

1. Appel et bienvenue
2. Adaptations des règlements
3. Cotisations annuelles 2020
4. Budget 2020
5. Élections
6. Prise de décision sur les propositions
7. Informations AFBJ/FVBJ

Meilleures salutations

Association de football Berne Jura

Président Peter Keller



Fussballverband
Association de football
Bern Jura

Fixation des cotisations des associés 2020

CHF 500 par Club

CHF 75 par équipe

sans juniors

CHF 4 par joueur actif/joueuse active

sans juniors

Ittigen, 22 novembre 2019

Finanzen Fussballverband Bern/Jura - DV ao. 22.11.2019 / Finances Association de football Berne/Jura - AD eo. 22.11.2019

	Erfolgsrechnung 2018 Compte de résultat 2017	Budget 2019	Budget 2020
Basisbeiträge / Contributions de base	249 898.00	248 000.00	272 500.00
Subventionen / Subventions	116 595.00	122 000.00	123 000.00
Dienstleistungen / Prestations de service	16 353.00	23 000.00	40 000.00
Übriger Ertrag / Autres produits	8 810.00	1 000.00	2 000.00
Debitorenverluste / Defaillance des débiteurs	-2 447.00	-2 000.00	-2 000.00
Ertrag Geschäftsstelle / Produits secrétariat	389 209.00	392 000.00	435 500.00
Bussen und Gebühren / Taxes et amendes	85 030.00	88 000.00	77 000.00
Beiträge und Subventionen / Contributions et subventions	143 611.50	115 400.00	131 500.00
Ertrag Dep. SR / Produits Dép. des arbitres	228 641.50	203 400.00	208 500.00
Beiträge und Rückerstattungen / Contributions et remboursements	93 087.50	102 200.00	68 100.00
Subventionen / Subventions	315 609.50	324 500.00	324 500.00
Ertrag Dep. Technik / Produits Dép. technique	408 697.00	426 700.00	392 600.00
Spielbetrieb / Département de jeu	649 480.00	716 000.00	665 000.00
Ertrag Spielbetrieb / Produits Dép. de jeu	649 480.00	716 000.00	665 000.00
Verbandsertrag / Produits de l'Association	1 676 027.50	1 738 100.00	1 701 600.00
Aufwand Vorstand / Charges du comité	52 791.80	53 500.00	53 500.00
Verwaltungsaufwand Vorstand / Charges d'admin. du comité	56 862.15	53 500.00	52 000.00
Total Aufwand Vorstand / Total Charges du comité	109 653.95	107 000.00	105 500.00
Allgemeiner Aufwand SR / Charges en général AR	77 423.14	77 500.00	69 500.00
Talentwesen / Talents	24 307.70	23 000.00	23 000.00
Ressort SR Aufgebot / Ressort AR Convocation	29 949.25	21 000.00	21 000.00
Ressort Coaching / Instructeurs & Inspecteurs	81 200.00	87 000.00	87 000.00
Ressort Kurswesen / Ressort Formation	120 354.90	124 500.00	117 500.00
Französisch sprechende SR / Ressort AR Français	4 532.00	5 300.00	4 500.00
Administration / Administration	6 986.65	7 500.00	7 500.00
Aufwand Departement Schiedsrichter / Total Département des arbitres	344 753.64	345 800.00	330 000.00
Breitenfussball / Football de base	6 910.45	9 100.00	9 100.00
Auswahlen / Sélections	89 781.95	88 000.00	80 000.00
Frauenfussball / Football Féminin	6 768.40	9 500.00	9 600.00
Trainerausbildung / Formation des entraîneurs	45 234.50	70 500.00	28 500.00
Administration / Administration	630.00	2 000.00	2 500.00
Aufwand Departement Technik / Total Département technique	149 325.30	179 100.00	129 700.00
Wettbewerbkommission / Commission de jeu	61 725.95	62 000.00	63 500.00
Disziplinarkommission / Commission disciplinaire	6 541.35	9 500.00	8 500.00
Sportplatzkommission / Commission des terrains de jeu	871.00	4 000.00	3 500.00
Futsal / Football en salle	1 158.00	1 000.00	1 000.00
Schulfussball / Football scolaire	37 455.80	38 000.00	39 500.00
Administration / Administration	420.00	800.00	800.00
Aufwand Departement Spielbetrieb / Total Département de jeu	108 172.10	115 300.00	116 800.00
Kreisverbände / Sous-Associations	181 273.70	191 500.00	205 000.00
Kreisverbände / Sous-Associations	181 273.70	191 500.00	205 000.00
Personalaufwand / Charges ressources humaines	588 833.30	615 500.00	648 500.00
Raumaufwand / Charges de locaux	72 751.15	73 000.00	73 000.00
Unterhalt und Reparatur / Entretien et réparations	3 390.76	5 000.00	2 000.00
Fahrzeugaufwand / Charges automobiles	17 215.85	20 000.00	20 000.00
Sachversicherungen / Assurances de choses	1 143.10	1 500.00	1 500.00
Verwaltungsaufwand / Charges d'administration	82 171.00	60 000.00	65 000.00
Werbeaufwand / Charges publicité	14 969.35	25 000.00	18 000.00
Finanzertrag /	-359.45	-100.00	-100.00
Finanzaufwand / Charges financières	122.35	100.00	100.00
Steuern / Impôts	637.60	500.00	600.00
Aufwand Geschäftsführung-Sekretariat / Total Direction-secrétariat	780 875.01	800 500.00	828 600.00
Verbandsaufwand / Charges de l'Association	1 674 053.70	1 739 200.00	1 715 600.00
Ergebnis / Resultat	1 973.80	-1 100.00	-14 000.00

Explications au budget 2020

Pour des recettes à hauteur de CHF 1'701'600.- et des dépenses de l'ordre de CHF 1'715'600.-, il en résulte pour le budget de 2020 une perte de CHF 14'000.-.

Commentaires concernant les recettes

Montants de base

Nous avons calculé les montants de base à partir du nombre actuel de clubs, d'équipes et de joueurs sans modification des cotisations des membres. Lors d'un contrôle approfondi nous avons constaté que lors du changement du mode de facturation des contributions de l'ASF par l'AFBJ en 2015, que la contribution des joueurs à hauteur de CHF 1.- pour les juniors, n'avait pas été prise en compte dans NIS, étant donné que l'AFBJ ne comptabilise pas de cotisation pour les juniors. La facturation sera corrigée, elle se traduit par des recettes supplémentaires de CHF 24'500.- pour le budget 2020 par rapport au budget de l'année précédente.

Subventions

La contribution de l'ASF pour le responsable technique est budgétée conformément aux recettes 2019. Selon la nouvelle clé de répartition, l'aide au fonctionnement 2020 de l'ASF se montera à près de CHF 57'000.-.

Prestations de service

Les recettes attendues dans le domaine du marketing sont de nouveau augmentées par rapport au budget de 2019.

Recettes du département des arbitres

Recettes inférieures à hauteur de CHF 6'000.- pour les amendes d'arbitres qui n'ont pas respecté l'obligation de participer aux cours, et des recettes inférieures de 4'000.- provenant des amendes aux arbitres pour les compétitions. Diminution des recettes de l'ordre de CHF 1'000.- pour les frais perçus pour manque d'arbitres dans les clubs. Recettes supplémentaires de CHF 15'000.- pour les contributions et subventions sur la base des contributions effectives du fonds pour le sport pour les années 2018 et 2019. Le montant pour les inspections auprès de l'AJF et les autres sous-associations se monte à CHF 7'500.-.

Recettes du département technique

Les recettes provenant des cours d'entraîneurs ainsi que les remboursements correspondants de l'ASF sont budgétés à hauteur de CHF 68'100.- soit environ CHF 34'100.- de moins. Les cours pour le diplôme B ne sont organisés que tous les deux ans par l'AFBJ. Les recettes provenant du fonds du sport ont été budgétées à CHF 230'000.- conformément aux contributions reçues pour l'année 2018 et par analogie au budget 2019.

Recettes du département de jeu

En raison de la baisse des recettes provenant des amendes et des taxes dans les comptes annuels 2018, nous avons budgété pour 2020 des recettes inférieures de l'ordre CHF 52'000.- par rapport au montant prévu au budget de 2019.

Commentaires concernant les dépenses

Dépenses Comité

Le budget du Comité est inchangé par rapport à l'année précédente. La contribution pour le centième anniversaire de la Ligue Amateur, qui sera financée au cours des trois prochaines années par des contributions des sous-associations, est prise en compte pour la deuxième fois.

Département des arbitres

Les remboursements aux clubs qui fournissent plus d'arbitres que le nombre requis, est budgété à CHF 62'000.- soit un montant inférieur de 5'000.- au montant qui figure au budget de l'année précédente. Le montant de la contribution payé pour des arbitres surnuméraires est adapté, il passe de CHF 500.- à CHF 450.-. Dépenses inférieures pour le ressort des cours, comparativement au budget 2019, moins CHF 7'000.-, étant donné que l'administration des cours est assurée par des collaborateurs du secrétariat.

Département technique

Le budget pour le football de base est identique à celui de l'année précédente, à savoir CHF 9'200.-.

Le budget pour les sélections est inférieur de CHF 8'000.-. La RA13 de l'AFBJ n'existe plus sous cette forme.

Le budget pour le football féminin à hauteur de CHF 9'600.- est supérieur de CHF 100.- à celui budget 2019.

Par rapport à l'année précédente, les dépenses sont inférieures de CHF 42'000.-, ceci en raison des cours pour le diplôme B qui ne sont organisés que tous les deux ans et grâce au fait que la durée des cours d'introduction a été réduite de 2 jours à quatre heures.

Département des compétitions

Dans le domaine du Département de jeu, un montant supplémentaire de CHF 2'500.- est budgété pour le colloque des seniors 2020. Le budget du ressort du football des enfants a été augmenté de CHF 1'500.- par rapport au budget de l'année précédente.

Sous-associations

Le montant des contributions aux équipes est supérieur de CHF 10'500.- par rapport au budget, ceci étant donné que les sous-associations ont annoncé un nombre supérieur d'équipes de support par rapport à l'année précédente. Les fonds provenant du fonds pour le sport sont décomptés à la fin de l'année conformément au nombre d'entraînements organisés et du nombre de joueurs. Le budget de l'aide au fonctionnement est augmenté à CHF 103'000.-, ceci compte tenu des paiements effectués

en 2018. L'indemnité versée aux sous-associations pour le service de piquet est pris en compte à hauteur de CHF 17'000.- dans le budget du département des compétitions.

Dépenses direction / secrétariat

Charges de personnel

Augmentation des charges de personnel de l'ordre de CHF 33'200.- par rapport au budget 2019. Le budget 2020 prévoit environ CHF 8'000.- de moins de remboursements d'assurances sociales (Indemnités APG) que l'année précédente. CHF 25'000.- sont des frais supplémentaires pour le support Kifu, Jan Brechbühl.

Les prestations sociales ont été adaptées à l'augmentation de la masse salariale.

Charges locaux direction / secrétariat

Budget inchangé, identique à 2019.

Entretien et réparation direction / secrétariat

Pour l'entretien du matériel de bureau et des installations, le budget 2020 a été diminué de CHF 3'000.-, il s'élève dorénavant à CHF 2'000.-.

Coûts pour véhicules

Sur la base des dépenses effectives pour 2018, le budget reste inchangé, il est fixé à CHF 20'000.-.

Assurance de biens

La prime d'assurance est budgétée à CHF 1'500.-, sans modification par rapport à 2019.

Frais administratifs direction / secrétariat

Augmentation des dépenses à hauteur de CHF 5'000.- par rapport au budget 2019. Le budget pour le téléphone, internet et les licences est augmenté de CHF 5'000.- par rapport au budget 2019. Les coûts informatiques facturés par l'ASF ne peuvent être estimés qu'approximativement. Les dépenses pour les traductions ne sont budgétées qu'à hauteur de CHF 1'000.-, la dissolution de provisions étant encore possible.

Frais de publicité direction / secrétariat

Conformément aux dépenses effectives pour 2018, le budget pour la publicité/marketing est ramené de CHF 25'000.- à CHF 18'000.-.

Impôts

Le montant des impôts est augmenté de CHF 100.-, il est fixé à CHF 600.-.

Les recettes pour 2020 ont été prudemment budgétées. Les dépenses ont été calculées sur la base des chiffres de l'année précédente ou sur la base de faits connus.

Je suis convaincue que l'AFBJ, grâce à son capital de CHF 364'497.24 est en mesure de supporter un déficit possible de CHF 14'000.- pour l'année 2020 sans augmentation des cotisations pour les membres. Si nous devons subir d'autres pertes de recettes à l'avenir (amendes, contributions et subventions) nous serions contraints de facturer une cotisation par junior/junior fille. Nous mettrons tout en œuvre pour trouver de nouvelles sources de revenus, de maintenir les coûts à un niveau aussi bas que possible, voire de les réduire autant que possible.

La responsable des finances

Eliane Spalinger

10 octobre 2019/ES